



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

04 JUIL. 2023

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 28 juin 2023 (convocation du 15 juin 2023)**

Aujourd'hui vingt huit juin deux mille vingt trois à 16 H 30, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI

EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : Mme de FRANÇOIS à M. ESCOTS, M. Emmanuel SALLABERRY à M. DUPRAT

La séance est ouverte

AFFAIRE 2023/04/02P

**PARKING PESSAC : PERENNISATION DU TARIF
COMMERÇANTS, EMPLOYES ET PROFESSIONS LIBERALES**

Vu la délibération 2019/02/03P de la Régie PARCUB, devenue depuis METPARK, autorisant la mise en place d'un tarif « employés de commerce et de professions libérales » sur le parking de Pessac Centre sur une plage horaire du lundi au samedi de 8h à 22h au tarif mensuel de 46€ TTC.

Ce tarif avait été créé à titre expérimental pour 1 an. 14 abonnements sont toujours actifs à ce jour, raison pour laquelle la Régie souhaite pérenniser ce tarif à l'origine expérimental pour une durée indéterminée.

Le tarif « employés de commerce et de professions libérales » sera donc intégré à la grille tarifaire METPARK et pourra faire l'objet d'une revalorisation conformément aux révisions annuelles des grilles tarifaires de la Régie.

Il est rappelé qu'une vérification adaptée (justificatifs à fournir) est mise en place afin de s'assurer de l'éligibilité des usagers à ce tarif.

Ainsi, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir acter la pérennisation du tarif « employés de commerce et de professions libérales » sur le parking de Pessac Centre sur une plage horaire du lundi au samedi de 8h à 22h au tarif mensuel de 46€ TTC pour 2023.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité, Monsieur Stéphane MARI est déporté et n'a participé ni aux débats, ni au vote.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 28 juin 2023

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Christophe DUPRAT